

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
AVENANTS A DES CONVENTIONS FONCIERES OPERATIONNELLES
Centres-bourgs**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu les conventions passées avec les collectivités tels que référencées dans la liste ci-annexée pour s'assurer la maîtrise de terrains,

Considérant les modifications reportées dans la même liste,

Sur proposition du Président,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.
- autorise le Directeur Général à signer les avenants aux conventions foncières listées dans l'annexe jointe à la présente délibération.
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions des avenants correspondants.

VU ET APPROUVE

Le **15 JUIL. 2019**

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation

Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

ANNEXE A LA DELIBERATION N°B19/.....
 AVENANTS A DES CONVENTIONS FONCIERES OPERATIONNELLES – Centres-bourgs
 Bureau du 26/06/2019

Opération	Signataire – Date de signature	Modification conventionnelle	Situation actuelle	Modification proposée
<p style="text-align: center;">FOUG 4 et 6 rue François Mitterrand (F09FB400007) Avenant n°1</p>	<p style="text-align: center;">Communauté de communes Terres Toulouses et commune de Foug <i>Convention du 05/06/2018</i></p>	<p>Modification de l'enveloppe Modification du périmètre</p>	<p style="text-align: center;">40 000 € 37 a 65 ca</p>	<p style="text-align: center;">90 000 € 41 a 90 ca</p>
<p style="text-align: center;">SIERK-LES-BAINS Revitalisation du centre-bourg (F09FB700006) Avenant n° 1</p>	<p style="text-align: center;">Communauté de communes du Bouzonvillois et des Trois Frontières et commune de Sierck-les-Bains <i>Convention du 22/08/2018</i></p>	<p>Modification du périmètre</p>	<p>Cf. périmètre « centre-bourg » de la convention initiale</p>	<p>Cf. périmètre modifié (intégration de l'immeuble 31 Grande Rue)</p>